



## PREAVIS MUNICIPAL No 07-2025

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 7 octobre 2025

**Objet : Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous présente une demande de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025, ainsi qu'une demande d'augmentation de taux d'activité au niveau de l'administration communale.

### 2. Principe de régularisation des dépassements budgétaires

La Municipalité souhaite, par volonté de transparence et en respect des normes légales, demander des crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal. L'analyse porte sur les comptes arrêtés au 31 août 2025.

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- a) Personnel administratif
- b) Personnel conciergerie
- c) Informatique
- d) Entretien des bâtiments
- e) Achat d'un véhicule

### 3. Crédits supplémentaires demandés

#### 3.1 Personnel administratif :

##### Evolution en pourcentage des postes à l'administration

Situation budget	2023	2024	2025
Secrétaire municipale	60%	80%	80%
Adjoint-e secrétaire municipale	100%		60%
Service technique		70%	70%
Bourse communale	70%	70%	70%
Boursière adjointe			60%
Contrôle des habitants	100%	100%	100%
Employée au contrôle des habitants			20%
Employée d'administration (bourse/CH)	50%	60%	
<b>Total ETP</b>	<b>3.8</b>	<b>3.8</b>	<b>4.6</b>



En cours d'année 2023, lors du départ à la retraite du secrétaire municipal adjoint, la Municipalité a décidé d'engager, en remplacement, une employée orientée service technique pour la gestion et le suivi des dossiers de mise à l'enquête, ainsi que des chantiers (routes, conduites, etc.). Mais l'année suivante, elle a dû constater que le taux d'activité dévolu au greffe était largement insuffisant en regard des tâches à effectuer. Dès lors, en juin 2024, la Municipalité a engagé une nouvelle personne à 80 %, soit 60 % comme secrétaire adjointe et 20 % pour le contrôle des habitants, ce qui a permis d'attribuer un poste de boursière adjointe à 60 % en lieu et place du poste d'employé d'administration.

Par voie de conséquence, la Municipalité vous demande de bien vouloir accepter le nouveau poste à 80 % ainsi que le budget lié aux prestations salariales. Le budget initial avait été réduit par un amendement de Fr. 80'000.00, que la Municipalité vous demande de bien vouloir rétablir. Ce montant comprenait, en partie, le salaire du poste supplémentaire, mais également les augmentations statutaires du personnel administratif en place.

### *3.2 Personnel conciergerie :*

En raison de l'absence pour maladie et en vue du départ à la retraite d'un employé du service conciergerie, la Municipalité a anticipé son remplacement par l'engagement d'un employé à partir du 17 février 2025. Cet engagement engendre un dépassement de la masse salariale d'environ Fr. 40'000.00.

### *3.3 Service informatique :*

Lors de l'établissement du budget 2025, les coûts informatiques ont été évalués à Fr. 115'660.00 comprenant l'abonnement des programmes NEST/Abacus et l'assistance informatique, le programme E-séance, la migration de MCH2, ainsi que quelques programmes annexes. Courant 2025, la société informatique OFISA nous a informés que pour effectuer la migration vers MCH2, il fallait impérativement disposer de la version 2025 d'Abacus (actuellement version 2023) et également mettre à jour le système des rappels. D'autre part, afin d'optimiser et sécuriser au mieux notre système informatique, il était nécessaire d'utiliser un serveur dédié uniquement à la commune de Gimel et non plus sur un serveur commun. Ces opérations ont été devisées à Fr. 4'756.40 pour l'adaptation des rappels, à Fr. 12'172.00 pour le changement de version et à Fr. 5'707.70 pour le serveur, soit un total de Fr. 22'636.10.

### *3.4 Entretien des bâtiments :*

Crédit complémentaire pour l'entretien des bâtiments suivant :

Marais I & II : réparation des stores, seuls Fr. 3'000 ont été mis au budget et à ce jour Fr. 15'061.75 ont été nécessaires pour la remise en ordre. De plus, il n'était pas prévu de devoir réparer l'adoucisseur d'eau pour Fr. 3'055.50.

Multifonctions et Marais III : Pour donner suite à son contrôle annuel, la société Arotech, a signalé que l'éclairage et celui de secours devaient être mis aux normes. Des travaux, non budgétés, ont dû être effectués pour un montant de Fr. 7'437.85.

Marais III : la réparation d'un store a été entreprise. La reprise des nettoyages du Marais III par le personnel communal n'incluait pas le nettoyage des vitres en façades. Un total de Fr. 4'881.90 est demandé pour couvrir ces frais.

### *3.5 Achat d'un véhicule communal :*

En 2024, était prévu au budget un montant de Fr. 10'000.00 pour l'achat d'un véhicule 9 places en leasing, notamment pour le centre des jeunes. L'écriture de cette acquisition a été imputée au compte 3115.00 « Achat de machines, véhicules » sous le service 300 « Service technique ». Au budget 2025, ce montant a été imputé sous le service 150 « Centre des jeunes » afin de mieux correspondre à la réalité. Ce montant a été refusé par le Conseil communal lors de la votation sur le budget 2025. Toutefois, le contrat courant sur une période de 4 ans, cette



dépense doit être assumée par la Commune. La Municipalité vous demande donc de bien vouloir lui accorder le crédit de Fr. 10'478.00 sur le budget 2025 pour honorer son engagement. En contrepartie, des demandes de soutien auprès de sponsors ont été effectuées qui devraient permettre de récolter un montant de l'ordre de Fr. 10'000.00.

### 3. Récapitulatif des crédits complémentaires demandés

Comptes	Service	Montant
3011.00 Traitement du personnel	Administration	80'000.00
3011.00 Traitement du personnel	Conciergerie	40'000.00
3163.00 Location et maintenance des programmes & matériel	Service informatique	22'636.00
3141.00 Réparation, entretien des locaux, immeubles	Collège du Marais I & II	15'117.00
3141.00 Réparation, entretien des locaux, immeubles	Bâtiment multifonctions	7'437.00
3141.00 Réparation, entretien des locaux, immeubles	Marais III	4'882.00
3115.00 Achat de machines, véhicules	Centre des jeunes	10'478.00
Total des crédits complémentaires demandés		180'550.00

### 4. Incidences sur le budget 2025

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2025 voté	14'613'589.00	14'158'085.00	- 455'504.00
Crédits supplémentaires	180'550.00	0	- 180'550.00
Totaux	14'794'139.00	14'158'085.00	- 636'054.00

La marge d'autofinancement budgétée passera quant à elle de Fr.-174'354.00 à Fr.-354'904.00.

A ce jour, il est encore difficile de prévoir le résultat définitif des comptes pour l'année 2025.

### CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité considère que les crédits complémentaires demandés au budget 2025 sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration et vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 07-2025 de la Municipalité
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour



## DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité l'augmentation de taux d'activité au sein de l'administration communale
2. D'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2025, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de Fr. 180'550.00

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 30 septembre 2025.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico  
Syndic

Lucy Thalmann  
Secrétaire municipale

